

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1680/SG/AI ordonnant la fermeture des débits de boissons à consommer sur place à l'occasion de l'élection à la Chambre des Députés du 17 novembre 1968.

n° 1680/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
29 octobre 1968

Numéro JO
n° 22 du 12/11/1968

Date du numéro
12 novembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Les débits de boissons à consommer sur place, dancings, night-clubs, bars et autres établissements similaires seront fermés à partir du samedi 16 novembre 1968 à 22 heures jusqu'au lundi 18 novembre 1968 à 7 heures. Les restaurants sont autorisés à rester ouverts mais seulement aux heures normales des repas, c'est-à-dire, le samedi 16 novembre jusqu'à 22 heures et le dimanche 17 novembre de 7 h 30 à 8 h. 30, de 12 heures à 13 heures et de 19 h. 30 à 21' heures.